

En direct de l'USP n°5 (29.1 – 2.2.2018)

Commission production animale

La commission « production animale » a décidé qu'à partir de juillet 2019, seules les écuries permettant suffisamment de lumière du jour seraient encore admises dans le programme AQ-Viande suisse. Les exceptions autorisées par la législation sur la protection des animaux ne seront plus reconnues. La commission a également discuté de la situation sur les marchés et s'est informée du travail de l'USP dans la cadre de la stratégie sur les fourrages indigènes.

Valeur de rendement agricole

Fin janvier, le Conseil fédéral a adopté la révision du guide d'estimation de la valeur de rendement agricole et a fixé sa mise en vigueur au 1^{er} avril 2018. Agriexpert a participé activement à cette révision, notamment par la mise en place d'une base de données électronique permettant de calculer la nouvelle valeur de rendement. Par ailleurs, Agriexpert va organiser des cours pour les conseillers dont le premier se déroulera le 8 mars prochain.

Emissions de gaz à effet de serre

Le Conseil fédéral a adopté en décembre le message sur la révision de la loi sur le CO₂. La nouvelle loi fixe également des objectifs de réduction pour l'agriculture. L'USP a étudié, en collaboration avec AgroCleanTech, les deux offices fédéraux de l'agriculture et de l'environnement et Agroscope, les mesures envisageables ainsi que leur applicabilité. Le but est d'atteindre les objectifs avec des mesures concrètes et supportables.

Prescriptions pour la fumure des cultures agricoles

En été 2017, Agroscope a rendu public les nouvelles prescriptions pour la fumure des cultures agricoles. Lors d'une réunion commune des commissions production végétale et animale, les conséquences sur le Suisse-Bilan ont été présentées. Certaines adaptations représenteront des modifications conséquentes pour bien des exploitations, en particuliers pour les exploitations laitières. Dès que les logiciels de calcul auront été adaptés, au printemps 2018, les nouvelles normes s'appliqueront.

Statistique de la semaine

Depuis juillet 2016, un nouveau régime d'importation, plus cher, s'applique pour la viande épicée. Pour les deux positions tarifaires concernées, les quantités importées ont fortement diminué entre 2017 et 2015, moins 76 % pour la viande de bœuf et moins 16 % pour la viande de porc. A noter que ces deux positions tarifaires ne comprennent pas uniquement la viande épicée.

Note de la semaine

Le travail de lobbying de l'USP est régulièrement commenté – notamment grâce aux succès obtenus lors de votes au Parlement. Il est cependant vite oublié que l'organisation faîtière de l'agriculture suisse a bien d'autres prestations à offrir. Ainsi, l'USP compte en son sein de nombreux groupes d'experts à disposition pour calculer les nouvelles valeurs de rendement ou alors les indemnités pour la pose de poteaux électriques en plein champ. En conclusion, les paysannes et les paysans peuvent bénéficier à presque tous les instants de prestations de l'USP même s'ils n'y pensent pas forcément du premier coup.